CONSEIL D'ADMINISTRATION
07 JUILLET 2016

DELIBERATION N° 2016-015

Approbation de six conventions d'intervention foncière en ZAD

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé du secteur de Nice Méridia sur la commune de Nice,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé du secteur de La Digue sur la commune de Saint-Martin-du-Var,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Différé du secteur de Lingostière sur la commune de Nice,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Différé du secteur des Vespins sur la commune de Saint-Laurent-du-Var,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Différé du secteur des Iscles sur la commune de Saint-Laurent-du-Var,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Différé du secteur des Coteaux du Var sur la commune de Saint-Jeannet,

Vu les articles L.321-1 et L321-14 du Code de l'Urbanisme,

Vu le rapport de présentation,

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'Administration :

- Approuve les conventions d'interventions foncières pour une durée de 6 ans à compter de leur signature et pour chacun des secteurs suivants :
    - Site de Lingostière (Nice)
    - Les Vespins Est (Saint-Laurent-du-Var)
    - Les Iscles (Saint-Laurent-du-Var)
    - Nice Méridia (Nice)
    - La Digue (Saint-Martin-du-Var)
    - Les Coteaux du Var (Saint-Jeannet)
- Autorise le Directeur Général à signer lesdites conventions et leurs avenants éventuels.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO